

**EXAMEN PROFESSIONNEL D'AVANCEMENT DE GRADE  
CONSEILLER TERRITORIAL DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES  
PRINCIPAL**

**SESSION 2020**

**ÉPREUVE DE REDACTION D'UNE NOTE**

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

**La rédaction d'une note à partir d'un dossier ou de textes législatifs et règlementaires relatifs aux sports.**

Durée : 3 heures  
Coefficient : 1

**À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :**

- Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

**Ce sujet comprend 36 pages.**

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.**

*S'il est incomplet, en avertir le surveillant.*

Vous êtes conseiller territorial des activités physiques et sportives principal, directeur du service des sports, de la commune de Sportiville (50 000 habitants).

Suite à la désignation de Paris comme ville organisatrice des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Dans le cadre de vos missions, le Maire vous demande de lui rédiger, à son intention et uniquement à l'aide des documents joints, une note sur les outils proposés aux collectivités pour intégrer et participer activement à l'aventure olympique et les actions pouvant être menées afin de redynamiser la politique sportive de Sportiville.

#### Liste des documents :

- Document 1** « Jeux Olympiques et paralympiques ; label « Terre de Jeux 2024 ». *Sport dans la cité* – Juillet, Août, septembre 2019 - 2 pages.
- Document 2** « Terre de Jeux 2014 : la course au label ». David PICOT - *Acteurs du sport* - Août/septembre 2019 - 4 pages.
- Document 3** « La gouvernance du sport se décline dans les territoires ». Patrick BAYEUX - *Acteur du sport* - Août/septembre 2019 - 1 page.
- Document 4** « Faire mieux grâce aux jeux ». *Ministère des Sports* - Novembre 2019 - 1 page.
- Document 5** « France 2024, faire mieux grâce aux Jeux. Plan d'héritage pour les jeux olympiques et paralympiques ». *Ministère de la jeunesse et des sports* - novembre 2019 - 21 pages.
- Document 6** « La loi consacrant l'Agence Nationale du Sport (ANS) est publiée ». *Sport dans la cité* - Juillet/aout/septembre 2019 - 1 page.
- Document 7** « Six villes axonaises reçoivent le label « terre de Jeux 2024 », c'est le début de l'aventure olympique ». Nicolas SANSON - *l'Aisne nouvelle* - Novembre 2019 - 1 page.
- Document 8** « L'Isle-Adam labellisée « Terre de Jeux 2024 ». *L'Isle-Adam.fr* - Septembre 2019 - 1 page.
- Document 9** « Des modes de pratiques en pleine mutation et l'émergence des infrastructures sportives de proximité - Année 2016 » (Extrait). *Ministère des sports* - Consulté en 2019 - 2 pages.

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

*Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.*

## DOCUMENT 1

### « Jeux Olympiques et paralympiques ; label « Terre de Jeux 2024 ».

*Revue Sport dans la cité - Juillet, août, septembre 2019.*

#### **Paris 2024 lance son label « terre de jeux 2024 pour engager tous les territoires de France autour de la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques.**

Tony Estanguet, président de Paris 2024, a présenté aujourd'hui à la tribune de l'Association des Maires de France (AMF), la stratégie de mobilisation et d'engagement des territoires et exposera l'ambition de Paris 2024 de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques, les Jeux de toute la France.

Après sa participation au Congrès des Régions de France, puis à l'Assemblée des Départements de France, Tony Estanguet a lancé, devant le Congrès de l'Association des Maires de France, la stratégie de mobilisation et d'engagement des collectivités territoriales pour que tous les territoires de France soient associés à la dynamique des Jeux pendant les six prochaines années.

Paris 2024 a en effet l'ambition de faire des Jeux Olympiques et Paralympiques un projet national : pour que le plus grand nombre puisse participer aux festivités et événements de Paris 2024 partout en France, pour mettre davantage de sport dans le quotidien des Français en développant la pratique sportive, en valorisant les bienfaits du sport en matière d'éducation, de santé et de bien-être, ...), pour changer le regard de notre société sur le handicap à travers le sport, ou encore pour que les Jeux soient une vitrine exceptionnelle pour développer l'attractivité de nos territoires.

Le rôle des collectivités territoriales sera essentiel pour engager tous les Français, à la fois en démultipliant les événements et projets de Paris 2024 partout sur le territoire national, et aussi en profitant de l'opportunité unique que représentent les Jeux pour lancer ou accélérer leurs propres projets de développement autour du sport.

#### « TERRE DE JEUX 2024 »

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux des collectivités territoriales pourront ainsi être labellisées. Le label officiel « Terre de Jeux 2024 » viendra récompenser chaque territoire engagé dans une démarche globale autour des Jeux.

Les collectivités seront éligibles dès 2019 au label sur la base d'engagements concrets. Ceux-ci porteront à la fois sur le déploiement des actions de Paris 2024 et sur le lancement de leurs propres initiatives, comme par exemple :

- Les événements et célébrations autour des Jeux : en participant à la Journée Olympique du 23 juin ; en organisant des live sites ;
- La démultiplication des programmes pour valoriser les bienfaits du sport : en matière d'éducation (par exemple en organisant chaque année la Semaine Olympique et Paralympique dans les établissements scolaires du territoire) ; en matière de santé (en développant des programmes santé et sport) ; en matière d'inclusion (en mettant en place des programmes d'accompagnement pour des personnes éloignées de la pratique sportive ; en développant des programmes favorisant le changement de regard sur le handicap) ;
- L'accompagnement des athlètes locaux ;
- L'investissement dans les infrastructures : en devenant Centre de Préparation aux Jeux (CPJ) pour accueillir les délégations étrangères, en rénovant ou en construisant des équipements sportifs de proximité ;
- La culture : en participant à l'Olympiade culturelle de Paris 2024.

**Tony Estanguet, président de Paris 2024** : « *Paris 2024, c'est bien plus que deux fois deux semaines de compétition dans des stades. Nous voulons construire une dynamique nationale*

*autour du sport qui mobilise les Français pendant les six prochaines années. Tout le monde aura un rôle à jouer, et je sais pouvoir compter sur la mobilisation des collectivités territoriales qui manifestent quotidiennement leur envie de rejoindre la dynamique des Jeux. A travers le label « Terre de Jeux 2024 », nous voulons que la puissance des Jeux, leur capacité unique à mobiliser, à fédérer, à faire rayonner, puissent profiter à l'ensemble des territoires de France. »*

Cette dynamique nationale autour des Jeux pourra être relayée par toutes les collectivités, quels que soient leur taille, leurs moyens ou leur bassin de population. Seules importeront les actions déployées par les celles-ci pour faire vivre la dynamique des Jeux auprès de leurs habitants. Les collectivités qui auront obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » bénéficieront de l'extraordinaire vitrine que constituent les Jeux Olympiques et Paralympiques, pour valoriser leur engagement.

Les collectivités candidates au label « Terre de Jeux 2024 » pourront présenter leurs dossiers à partir de l'été 2019. Les prochains mois seront mis à profit pour finaliser avec le mouvement sportif, les associations d'élus des collectivités territoriales, et l'ensemble des parties prenantes de Paris 2024, les conditions opérationnelles de la labellisation.

## DOCUMENT 2

### **« Terre de Jeux 2014 : la course au label ».**

David PICOT - *Acteurs du sport* - Août/septembre 2019

**Du petit village à la grande région, depuis la mi-juin, toutes les collectivités locales peuvent candidater au label Terre de Jeux 2024, qui sera remis par le Comité d'organisation des Jeux olympiques.**

**Il vise à impliquer les territoires dans l'aventure olympique, en amont des Jeux et représente une porte d'entrée pour devenir un centre de préparation aux Jeux. Certaines collectivités s'organisent déjà. Mais la concurrence est rude et les critères précis et restrictifs.**

Les collectivités étaient dans les starting-blocks, depuis un moment déjà. Vice-présidente aux sports de la région Pays de la Loire, Roselyne Bienvenu situe carrément l'origine de cette impatience au 13 septembre 2017, date à laquelle Paris a obtenu l'organisation des Jeux olympiques de 2024. « Il y a eu une forme d'euphorie dans les territoires », a-telle constaté.

Tous rêvaient de toucher du doigt les anneaux olympiques en proposant ce qui était alors appelé des « bases arrière ». Autrement dit, des sites qui accueillent des délégations étrangères, au cours des mois qui précèdent l'événement. Ils sont désormais appelés des centres de préparation aux Jeux (CPJ). De nombreux élus y voyaient même une opportunité de rénover des équipements sportifs existants voire d'en bâtir de nouveaux. Et pour cause : plus de 40 % des gymnases, stades et autres piscines ont plus de 40 ans en France...

### **Non aux équipements**

À l'automne 2018, lors de sa tournée des associations d'élus, Tony Estanguet, président du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (Cojo) a toutefois douché les espoirs de réhabilitations préfinancées par la manne olympique. « Les CPJ constituent une donnée importante », soulignait-il lors des rencontres de l'Assemblée des départements de France (ADF), en novembre à Rennes (Ille-et-Vilaine). « Mais cela concerne finalement peu de délégations ». Sans compter que « le modèle de Paris 2024 n'est pas de construire des équipements sportifs spécifiquement pour les Jeux ». Voilà qui est dit. Car le Cojo souhaite surtout un engagement des collectivités qui aille bien au-delà des CPJ. « Ce qui va compter, ce sont les actions qui pourront permettre d'engager la population et d'introduire plus de sport dans les territoires.

À travers nos événements (Semaine olympique, Semaine du sport à l'école...), mais aussi les initiatives des collectivités », souligne-t-on dans l'entourage de l'ancien champion de canoë monoplace. D'où l'idée de ce label Terre de Jeux 2024, présenté en juin dernier aux collectivités.

### **Trois critères**

« Un label inédit », a d'abord insisté Tony Estanguet, au Sénat lors de sa présentation. « Jamais un comité d'organisation n'avait associé aussi étroitement l'ensemble des territoires du pays hôte à la dynamique du projet ». Tous les territoires sont potentiellement ciblés, « quels que soient leur taille ou leurs moyens. Les petits villages comme les grandes régions peuvent devenir Terre de Jeux ». Tout comme, à partir de l'automne, les clubs sportifs locaux comme les fédérations nationales (lire encadré ci-dessous). Trois critères principaux ont été retenus pour postuler à Terre de Jeux 2024 :

- « **Célébrer ensemble les émotions du sport et des Jeux** ».

Pour une démarche autour du rassemblement. Comme le fait d'organiser une retransmission publique des Jeux olympiques et paralympiques de Tokyo en 2020. Ou d'engager une démarche de réduction des déchets lors des événements Terre de Jeux 2024.

## - « Mettre plus de sport dans la vie des Français ».

Ici, la porte reste ouverte à tous les possibles. Il peut s'agir de faire découvrir un sport et ses valeurs à l'occasion de la Journée olympique, célébrée mondialement le 23 juin ; promouvoir la pratique sportive, notamment auprès des agents de la collectivité. Ou pourquoi pas, organiser une épreuve sportive mixte et intergénérationnelle ?

- « Animer et faire grandir la communauté Paris 2024 » ou comment irriguer « l'esprit Paris 2024 », en s'appuyant sur la base. Cela peut prendre la forme d'actions communes avec les clubs sportifs locaux et encore relayer les informations les concernant dans les supports de communication de la collectivité. Au même titre bien sûr que celles liées à Paris 2024.

### **Pour les clubs il faudra attendre 2020**

« Le label Terre de Jeux 2024 a été pensé pour intensifier les liens entre les collectivités territoriales et le mouvement sportif », insiste le Cojo. Dans le cadre de la Journée olympique du 23 juin dernier, Paris 2024 a « symboliquement labellisé en avant-première les trente fédérations olympiques et paralympiques au programme des Jeux de Paris 2024 ». À l'automne, le label sera ouvert aux autres fédérations ainsi qu'aux comités régionaux et départementaux olympiques et sportifs. Puis à partir de 2020, aux clubs, « à la suite du travail personnalisé qui va s'engager avec chaque fédération d'ici à la fin de l'année ». La candidature s'effectuera également à travers une plateforme dévoilée ces prochains mois.

### **Un référent dans chaque collectivité**

Selon le Cojo, ce label a été pensé pour intensifier les liens entre les collectivités territoriales et le mouvement sportif (CNOSF, fédérations, ligues, comités locaux, clubs sportifs...). Dans chaque collectivité labellisée, un référent Paris 2024 sera nommé. Son rôle ? « Informer les élus et agents des collectivités, mais aussi les représentants du mouvement sportif au sujet des temps forts du projet Paris 2024. Les référents pourront aussi faire remonter au comité d'organisation les actions locales susceptibles d'être relayées ». Au passage, le Cojo assure qu'il exercera un suivi des collectivités à qui il décernera le label. « Nous aurons des échanges réguliers avec les référents concernés et nous nous appuierons sur des relais locaux tout en mettant en place une veille digitale », nous confirme l'un de ses représentants. « L'idée sera surtout de ne pas adopter une posture « gendarme » mais plutôt de valoriser les bonnes actions ».

### **CPJ : pertinence sportive et équilibre territorial**

Paris 2024 est chargé par le Comité international olympique (CIO) d'identifier et de proposer des centres de préparation aux Jeux (CPJ) aux délégations internationales afin de les accueillir sur son territoire, dans les quatre années qui précéderont les Jeux. Les structures identifiées figureront dans une sorte de catalogue qui sera remis aux délégations lors des Jeux olympiques de Tokyo, entre le 24 juillet et le 9 août 2020. De façon concrète, un centre de préparation devra être constitué au minimum d'une ou de plusieurs infrastructures d'entraînement sportif, d'une solution d'hébergement et de restauration et d'un établissement médical. Il devra aussi présenter « une unité de lieu suffisamment restreinte pour permettre des déplacements limités entre les infrastructures », lit-on dans le cahier des charges, rendu public en juin dernier. À noter que les services déconcentrés de l'État seront chargés d'émettre un avis sur les candidatures « au regard de leur pertinence sportive et de l'équilibre territorial de la répartition des centres de préparation aux Jeux ». Sur la base de cet avis, l'évaluation des dossiers se fera par Paris 2024 en concertation avec les services de l'État. Les collectivités ont donc jusqu'au 31 octobre pour déposer un dossier.

### **Dans le catalogue des CPJ**

Enfin, devenir Terre de Jeux 2024 sera aussi une possibilité de figurer dans le fameux catalogue des CPJ qui sera remis au Comité international olympique (CIO). C'est dans ce document que les délégations qui souhaitent venir se préparer en France, en amont des Jeux, viendront

piocher. En 2012, à l'occasion des Jeux de Londres, 600 sites avaient été sélectionnés. Sur un plan pratique, les villes, intercommunalités, départements et autres régions ont jusqu'au 31 octobre 2019 pour candidater (lire encadré). Depuis le 17 juin et jusqu'à fin octobre 2019, toutes les collectivités peuvent se connecter sur le site [www.terredejeux2024.org](http://www.terredejeux2024.org) pour faire acte de candidature au label. Une fois retenues – les premiers résultats seront annoncés en octobre – elles recevront un kit de communication et pourront dès lors engager des actions « Terre de Jeux 2024 ».

### **Déjà des candidatures**

Vichy Communauté (Allier) a été parmi les premières à annoncer sa candidature à l'obtention du label (lire page 13). Dès le 18 juin, le département du Loiret a également organisé une journée de préparation à l'occasion d'un forum avec plus de 200 personnes réunies à Orléans : athlètes, représentants d'associations, de collectivités, d'entreprises...

Le 20 juin, le conseil départemental de Moselle a également déposé sa candidature lors d'un événement réunissant le mouvement sportif mosellan. « Le but est de faire vivre les Jeux en amont sur notre territoire par l'accueil de délégations, l'organisation de temps d'animations sportives, la formation des jeunes au volontariat », justifie Jean François, vice-président délégué aux sports. « Mais aussi de lancer ou d'accélérer nos propres projets : accès pour tous à la pratique sportive, accompagnement des sportifs de haut niveau, innovation dans le domaine du handisport... ».

### **Plaquette commune**

En Vendée, l'impulsion est donnée par le CDOS local et le département avec l'ambition d'organiser des initiations d'activités sportives dans plus de vingt communes chaque 22 ou 23 juin (Journée olympique) jusqu'en 2024. Dans l'Aube, la ville de Troyes, le département et l'agglomération et Troyes Champagne Métropole ont d'ores et déjà uni leurs forces dans l'optique d'accueillir des délégations en stage de préparation.

Les trois collectivités ont édité une plaquette commune – traduite en anglais – qui liste les « cinq bonnes raisons de venir chez nous ». En Bretagne, une organisation a également été mise en place. « Chaque territoire est autonome pour déposer une demande de label », resitue Pierre Pouliquen, vice-président aux sports de la région. « Ensuite, nous mettrons en place une commission composée de représentants des collectivités labellisées pour partager au niveau des animations proposées ». Et sur la partie CPJ, « nous regrouperons tous les sites dans un catalogue dédié à la Bretagne avant de faire du lobbying auprès des fédérations ».

### **Hors CIO**

De nombreuses collectivités enverront ainsi des émissaires aux Jeux olympiques de Tokyo l'été prochain. Certaines, à l'image des Hauts-de-France, n'excluent pas de proposer des sites « hors catalogue CIO ». La région aurait d'ailleurs noué des contacts avec les fédérations de hockey-sur-gazon et de badminton de Chine et d'Inde. Comme le précise Jean-Sébastien Laloy, vice-président aux sports à Vichy Communauté, la « concurrence s'annonce rude entre les territoires ».

## **INITIATIVE**

### **Vichy Communauté : avant les JO, les grands travaux**

Au cours des deux années à venir, de lourds investissements sont prévus par Vichy Communauté pour rénover le vaste centre omnisport en coeur de cité. La région va, elle, s'attaquer à la réhabilitation du Creps. Objectif : être fin prêt en 2021-2022 pour accueillir des délégations étrangères qui souhaitent venir préparer les Jeux olympiques de 2024.

Vichy Communauté (Allier) a d'ores et déjà posé ses jalons pour l'obtention du label Terre de Jeux 2024. « Pour la partie centre de préparation des Jeux (CPJ), notre candidature est conjointe

avec le Creps », glisse Jean-Sébastien Laloy, vice-président aux sports, d'une collectivité « déjà très dynamique au niveau de l'accueil de compétitions et stages sportifs ».

Elle a par exemple reçu l'équipe nationale de football de Slovaquie pendant l'Euro 2016 de football. Et s'apprête à organiser les championnats du monde de ski nautique en 2019 et ceux de natation sport scolaire en 2021.

### **Plan de rénovation**

Le coeur de la ville où sont situés le centre omnisports et le Creps (lire encadré) s'apprête toutefois à vivre au moins deux années de travaux. « Nous avons prévu un plan de rénovation des infrastructures. Il va falloir l'accélérer », reprend l'élu. Ce « projet de développement du sport » porte sur des investissements de 18,2 millions d'euros, dont 11 millions d'euros supportés par le Pacte régional pour l'Allier composé de la région Auvergne-Rhône-Alpes (9 millions d'euros) et du conseil départemental de l'Allier (2 millions d'euros).

Au programme : la construction de vestiaires en adéquation avec les attentes des équipes de haut niveau (salle vidéo...), la création d'un terrain couvert mixte football/rugby en synthétique et encore d'un pôle d'athlétisme. Un travail sera aussi conduit au niveau de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (passerelles...).

### **Équipements innovants**

La fibre optique est aussi au menu, au même titre que la mise en oeuvre d'objets connectés : capteurs de performance pour les athlètes ou capteurs thermiques pour générer des économies d'énergie... « Nous avons aussi prévu des équipements innovants comme une salle d'entraînement hypoxique », complète l'élu. De son côté, la région va affecter 24 millions d'euros au Creps pour la rénovation de l'hébergement, du pôle de performance et du système de chauffage. Et enfin pour la sécurisation du site. « Notre zone sportive s'étend sur 500 ha », reprend l'élu. « En 2022, elle sera flambant neuve. Mais nous allons très vite démarrer une phase de lobbying pour rencontrer des fédérations et se placer ».

### **26 disciplines olympiques**

Le centre omnisports de Vichy et le Creps Auvergne Rhône-Alpes Vichy sont posés dans un écrin verdoyant de 500 hectares à proximité du centre ville. De quoi y pratiquer 50 disciplines différentes dont 26 olympiques sur 150 hectares d'équipements sportifs comme le plan d'eau de 100 ha, le stade aquatique, les 15 terrains gazonnés, le palais des sports Pierre-Coulon, etc.

### **Service commercial dédié**

Pour démarcher les fédérations sportives internationales susceptibles de préparer les Jeux de 2024 sur ses terres, Vichy Communauté s'appuie sur « un service commercial interne » (dixit Jean-Sébastien Laloy), appelé Vichy Sports International. Il est composé d'une dizaine de personnes qui « travaillent à la fois en lien avec le Creps et avec le secteur privé pour la partie hôtellerie-restauration. De façon concrète, ces commerciaux vont d'abord s'appuyer sur notre fichier clients existant ». Avant de prendre leur bâton de pèlerin et de lobbyiste...

## DOCUMENT 3

### **« La gouvernance du sport se décline dans les territoires ».**

Patrick BAYEUX - *Acteur du sport* - Août/septembre 2019.

La loi n° 2019-812 du 1er août 2019 relative à la création de l'Agence nationale du sport institue une nouvelle gouvernance du sport. Pas de surprise mais un poids accru pour les territoires.

Créé sous la forme d'un groupement d'intérêt public (cf. « Le GIP "Agence nationale du sport" est officiellement créé », *Acteurs du sport* n° 210, juin-juillet 2019), l'Agence nationale du sport est chargée de développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et de favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques, dans le cadre de la stratégie définie par l'État dans une convention d'objectifs conclue entre l'agence et l'État.

#### **Une conférence dans chaque région**

La loi précise qu'il est institué une conférence régionale du sport comprenant des représentants de l'État, des collectivités territoriales, des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de sport, du ou des centres de ressources, d'expertise et de performance sportive, du mouvement sportif et des autres personnes physiques et morales intéressées par le développement du sport, en particulier les organisations professionnelles représentatives des acteurs du monde économique.

La conférence régionale du sport, en cohérence avec les orientations nationales en matière de politique sportive définies dans le cadre de la convention d'objectifs conclue entre l'État et l'Agence nationale du sport, est chargée d'établir un projet sportif territorial tenant compte des spécificités territoriales.

#### **Un champ élargi**

La loi détaille l'objet du projet sportif territorial et va au-delà de ce qui était préconisé initialement dans le rapport de gouvernance du sport. Ainsi dorénavant, le projet sportif territorial traitera :

- du développement du sport pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire ;
- du haut niveau et du sport professionnel ;
- de la construction et de l'entretien d'équipements sportifs structurants ;
- de la réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et sportives ;
- du développement des activités physiques et sportives adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- de la prévention et de la lutte contre toutes formes de violences et de discriminations dans le cadre des activités physiques et sportives pour toutes et tous ;
- de la promotion de l'engagement et du bénévolat dans le cadre des activités physiques et sportives.

#### **Une ou plusieurs conférences des financeurs**

Chaque conférence régionale du sport mettra en place, dans le respect des spécificités territoriales, une ou plusieurs conférences des financeurs du sport comprenant des représentants de l'État, des collectivités locales, des représentants du mouvement sportif ainsi que toute personne physique ou morale susceptible de contribuer à la mise en oeuvre du projet sportif territorial sous réserve de l'accord de la majorité des membres de droit. Un décret en Conseil d'État précisera les modalités d'application des dispositions relatives à son fonctionnement.

## DOCUMENT 4

### « Faire mieux grâce aux jeux ».

*Ministère des Sports - Novembre 2019.*

Le Premier ministre Edouard Philippe, accompagné de onze ministres, dont la ministre des Sports, Roxana Maracineanu, et de Tony Estanguet, président du COJO Paris 2024, s'est rendu en Seine-Saint-Denis ce lundi 4 novembre pour présenter le projet d'héritage de l'Etat pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024, afin que ces Jeux soient un véritable levier de transformation durable pour le territoire et le quotidien des Français.

Le Premier ministre a, dans un premier temps, réuni un Comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, en présence des ministres et du Délégué Interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, Jean Castex. Pour être à la hauteur de l'enjeu de Paris en 2024, le Gouvernement a décidé de se mobiliser. Chaque ministère se met en mouvement pour bâtir dès à présent, un héritage matériel et immatériel pour l'ensemble des Français et en premier lieu pour le département de la Seine-Saint-Denis. Cet héritage comprend des équipements de proximité (écoles, crèches, logements, équipements sportifs...) mais aussi des avancées concrètes dans le domaine de la santé, de l'éducation, de l'emploi.

Le comité interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques, présidé par le Premier ministre, marque la mobilisation de l'ensemble des ministères et dresse 170 mesures qui participeront à l'héritage durable de Paris 2024.

« En plus de l'héritage matériel, celui des équipements olympiques et paralympiques qui vont renforcer l'attractivité du territoire, nous voulons que les Jeux soient un catalyseur de bonnes pratiques, à commencer par la pratique sportive, souligne le Premier ministre. Un tiers des Français ne pratique aucune activité physique et sportive. En 40 ans, les enfants de moins de 11 ans ont perdu un quart de leurs capacités cardio-respiratoires. Les Jeux doivent nous aider à inverser la tendance en encourageant sur tous les territoires la pratique du sport à l'école, dans les clubs, dans les entreprises. Des mesures sont ciblées sur les publics jeunes, les personnes en situation de handicap ou celles qui sont atteintes de pathologies. Les Jeux sont enfin un levier de croissance, notamment pour créer des emplois à destination des publics en difficulté, et un incubateur pour améliorer nos outils de transition écologique. »

« Aujourd'hui, la relation de nos concitoyens au sport change, confirme la ministre des Sports, Roxana Maracineanu. Nous voulons l'accompagner. C'est pourquoi l'État s'engage à démocratiser la pratique sportive des Français et ce dès le plus jeune âge, tout au long de la vie. Parce que le sport ; c'est bon pour soi ; c'est bon pour la santé ; c'est bon pour l'éducation ; c'est bon pour la citoyenneté, le vivre ensemble ; c'est bon pour le travail et l'emploi ; c'est bon pour notre économie, pour nos entreprises, pour le tourisme. »

Le Premier ministre a également lancé officiellement les travaux du futur Village Olympique et Paralympique qui accueillera 15000 athlètes pendant les Jeux puis 6000 habitants après les Jeux.



## « France 2024, faire mieux grâce aux Jeux. Plan d'héritage pour les jeux olympiques et paralympiques ».

Ministère de la jeunesse et des sports - novembre 2019.

# ÉDITORIAL

ÉDOUARD PHILIPPE  
Premier ministre



## FRANCE 2024 : UNE CHANCE POUR LA FRANCE

Cent ans après les Jeux Olympiques de Paris, en 1924, les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 sont une chance exceptionnelle pour la France et une fierté pour les Français.

Ces Jeux seront une vitrine pour notre pays. Ils nous offrent d'ores et déjà une occasion en or de présenter notre savoir-faire et notre capacité à faire rayonner nos valeurs dans le monde.

Cet événement sportif nous projette aussi sur le temps long : nous voulons que sa puissance d'entraînement contribue à améliorer la vie de nos concitoyens dans le domaine de l'éducation, de l'emploi, de la santé, du handicap, de la culture, du sport ou de l'environnement.

Accueillir les Jeux, c'est donc relever un double défi : les organiser et en faire un levier de transformation durable.

Sur le premier aspect, l'État assume ses engagements. Au lendemain du coup d'envoi donné à Lima, le 13 septembre 2017, il s'est pleinement saisi du dossier en créant la SOLIDEO, société de livraison des équipements olympiques et en votant la loi olympique et paralympique. Dans la course que constitue la livraison des infrastructures que la France s'est engagée à construire, nous tenons les délais et les budgets que nous nous étions fixés. Nous n'avons pris aucun retard dans le calendrier initial, avec le lancement des travaux sur le village olympique et paralympique.

Sur le second aspect, le Gouvernement veut être à la hauteur de ses ambitions. Les infrastructures sont conçues pour être utiles au territoire et à la population. Avec les collectivités territoriales, nous concentrons plus d'un milliard d'euros d'investissements publics sur la Seine-Saint-Denis, car c'est un territoire particulièrement fragile. Nous avons défini les priorités en fonction des besoins en logement, en infrastructures de transport et en équipements sportifs. Le nouveau quartier du village olympique et paralympique est le symbole de cet engagement. Il sera un exemple en matière d'accessibilité universelle et de transition écologique.

En plus de l'héritage matériel, celui des équipements olympiques et paralympiques qui vont renforcer l'attractivité du territoire, nous voulons que les Jeux soient un catalyseur de bonnes pratiques, à commencer par la pratique sportive. Un tiers des Français ne pratique aucune activité physique et sportive. Les Jeux doivent nous aider à inverser la tendance en encourageant sur tous les territoires la pratique du sport à l'école, dans les clubs, dans les entreprises. Des mesures sont ciblées sur les publics jeunes, les personnes en situation de handicap ou celles qui sont atteintes de pathologies. Les Jeux sont enfin un levier de croissance, notamment pour créer des emplois à destination des publics en difficulté, et un incubateur pour améliorer nos outils de transition écologique.

C'est pourquoi le Gouvernement met en application un ensemble de mesures visant à déployer des politiques publiques sur l'ensemble du territoire. Nous veillerons à la qualité de leur mise en œuvre par un suivi renforcé, au niveau interministériel. Il permettra d'affiner, et éventuellement de remanier le plan, d'ici 2024, selon les retours d'expérience.

Paris 2024 est une course de fond. Nous avons déjà franchi quelques belles étapes. Et les victoires que nous remporterons se prolongeront bien après 2024.

### LE DÉPLOIEMENT DU PLAN AISANCE AQUATIQUE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

L'été 2018 a été marqué par une forte augmentation des noyades accidentelles qui a touché les plus de 65 ans (en mer) et les moins de 13 ans (piscines familiales). Trop de Français, surtout les plus jeunes, ne maîtrisent pas la nage.



#### MESURES

**Pour mieux lutter contre les noyades et renforcer l'accès à la natation, le Gouvernement met en œuvre un plan interministériel décliné en 3 axes :**

##### **Mieux sensibiliser les publics et mesurer le phénomène des noyades**

Les moyens mis en œuvre sont une campagne de prévention, des enquêtes plus fréquentes et régionalisées et une convention avec les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

##### **Optimiser et rénover les apprentissages de la natation**

Une réorganisation des étapes d'apprentissage est en cours et un effort sur les équipements utiles à hauteur de 15 millions d'euros est réalisé. Un soutien aux équipements mobiles et innovants (camions piscines ou structures démontables) au plus près des publics est aussi prévu.

##### **Faciliter l'accès au métier de maître nageur sauveteur (MNS)**

Par la transformation de la réglementation de la surveillance des baignades, la rénovation du diplôme de maître nageur sauveteur (MNS) pour réduire la difficulté de recrutement, la promotion du Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA) auprès des étudiants STAPS pour élargir le vivier d'intervenants.

#### EFFETS ATTENDUS

Diminution de 20 % des noyades en mer chez les plus de 45 ans et les moins de 13 ans en piscines privées familiales.

En 2024 : Tous les enfants entrant en 6<sup>ème</sup> doivent savoir nager.

En 2020 : 4 000 « élèves en classes bleues » bénéficiant d'un apprentissage « massé » (intensif et regroupé) de la natation ou de l'aisance aquatique.



# FAVORISER LES PRATIQUES SPORTIVES DES FRANÇAIS

## L'ACCROISSEMENT DE L'OFFRE SPORTIVE À L'ÉCOLE

### ENJEUX ET CONTEXTE

Il est démontré que l'activité physique et sportive a des vertus en matière de lutte contre l'obésité et d'inclusion des jeunes.

Dans les établissements scolaires, des mesures d'incitation et le renforcement des liens entre l'école et le club doivent permettre de favoriser une activité physique et sportive.

### MESURES

#### Génération 2024

Le label Génération 2024 vise à renforcer les liens entre l'institution scolaire et le mouvement sportif. Il passe par le déploiement de quatre axes de travail :

- le développement de projets structurants avec les clubs sportifs,
- la participation aux événements promotionnels Olympiques et Paralympiques,
- l'adaptation des parcours des sportifs de haut niveau,
- l'ouverture des équipements sportifs des établissements aux clubs locaux.

#### Sections sportives et cours le matin, EPS et sport l'après-midi

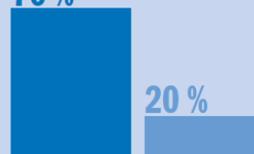
L'Éducation nationale veut offrir aux élèves une plus grande diversité dans les modalités de pratique sportive au sein des écoles et des établissements du second degré. Pour cela, le ministère engage deux mesures :

- la création de nouvelles sections sportives scolaires dans le second degré,
- le lancement d'un appel à projets cours le matin, EPS et sport l'après-midi pour organiser le temps scolaire de manière à favoriser les pratiques sportives. Cette organisation permettra de lier des partenariats avec le monde sportif scolaire ou fédéral.

Enfin, une concertation sera lancée prochainement par le Ministre de l'Éducation nationale pour élaborer un plan ambitieux de développement de la pratique sportive **dans l'enseignement primaire**.

### TAUX DE LICENCIÉS

70 %



11 ANS

20 %

20 ANS

### SEUILS DE DÉCROCHAGE IMPORTANTS

**12 ANS** (début de collège),

**16 ANS** (début de lycée)

**19 ANS** (entrée dans la vie active ou l'enseignement supérieur).

### EFFETS ATTENDUS

150 classes déjà candidates à l'appel à projets « école le matin - EPS et sport l'après-midi »

Objectif 2024 :

- 1000 nouvelles sections sportives scolaires et classes d'excellence sportive ;
- labellisation Génération 2024 de 20 % des écoles, établissements scolaires et établissements d'enseignement supérieur ;
- mobilisation de 3 millions d'élèves et étudiants par an sur des opérations de sensibilisation au sport, à l'olympisme et au paralympisme.

## FAVORISER LES PRATIQUES SPORTIVES DES FRANÇAIS

### LE LANCEMENT D'UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION POUR PROMOUVOIR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

À l'heure où près de la moitié des enfants de 6-10 ans déclarent passer 3 heures ou plus devant un écran chaque jour et où plus de 20 % des adolescents sont en situation de surpoids, voire d'obésité, il est temps d'agir.

Dans la dynamique de la Stratégie nationale Sport Santé, la pratique d'une activité physique à tous les âges de la vie doit être encouragée de multiples manières.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) :

**LA SÉDENTARITÉ CAUSE  
2 MILLIONS DE DÉCÈS/AN**

dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques.



#### MESURE

En septembre 2020, une campagne baptisée « le mois de l'activité physique et sportive » sera engagée par les ministères de la Santé et des Sports et permettra de :

- diffuser les recommandations relatives à l'activité physique et la lutte contre la sédentarité, et les rendre accessibles au grand public ;
- donner de la visibilité aux actions existantes en fédérant les initiatives sous une marque de programme.

#### EFFETS ATTENDUS

- 80 % de la population adulte atteignant un niveau d'activité physique au moins modéré ;
- Réduction de 20 % du nombre d'adultes passant plus de trois heures par jour devant un écran en dehors de leur activité professionnelle ;
- Diminution de 20 % de la prévalence du surpoids et de l'obésité chez les enfants et les adolescents.

### L'AMÉLIORATION DE L'OFFRE SPORTIVE DESTINÉE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

#### ENJEUX ET CONTEXTE

L'activité physique et sportive est un élément central de santé publique. Pour les personnes en situation de handicap, elle est essentielle car elle contribue à l'autonomie, la motricité et la réduction des limitations fonctionnelles. Elle est aussi bénéfique pour l'épanouissement personnel et le lien social.

Or, par manque d'information ou de connaissance du secteur médico-social et sportif, de nombreux freins à la pratique de loisirs ou de compétition subsistent, empêchant notamment de faire émerger une nouvelle génération d'athlètes.

**48 % DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP NE PRATIQUENT PAS D'ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES, CONTRE 34 % DANS LA POPULATION GÉNÉRALE** (Baromètre INJEP 2018)



#### MESURES

##### Découvrir l'offre sportive près de chez soi grâce au Handiguide

Cet outil numérique et participatif du ministère des Sports a été refondu pour répertorier de manière fiable l'offre handisport et parasport sur le territoire. [www.handiguide.sports.gouv.fr](http://www.handiguide.sports.gouv.fr)

Pour aller plus loin, le projet de recherche « Nouveau Garches » devrait permettre de préciser, optimiser et formaliser la pratique sportive pour les personnes en situation de handicap. Destiné aux sportifs loisirs pour une prescription d'activité physique adaptée, il vise aussi le compétiteur en recherche d'un suivi ciblé et personnalisé.

#### EFFETS ATTENDUS

- Augmenter le nombre de pratiquants de sport en situation de handicap ;
- Faciliter la pratique en club grâce à l'identification d'une offre sportive adaptée.

## FAVORISER LES PRATIQUES SPORTIVES DES FRANÇAIS

### LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

La Haute Autorité de Santé reconnaît depuis 2011 les activités physiques et sportives comme une thérapie non médicamenteuse. Elles participent à la prévention collective et individuelle des pathologies, des traumatismes et de la perte d'autonomie.

Il s'agit désormais de développer le recours à l'activité physique adaptée (APA) dans le parcours de soin.

L'expertise collective de l'INSERM publiée en 2019 « activité physique : prévention et traitement des maladies chroniques » a démontré les bénéfices de la pratique d'une activité physique, adaptée si nécessaire, quels que soient l'âge et l'état de santé des personnes.



#### MESURES

Le plan héritage comprend plusieurs mesures permettant de développer le recours à l'APA pour les personnes atteintes d'affections de longue durée. Désormais, un bilan d'activité physique adaptée (APA) inscrit au PLFSS 2020, sera proposé aux personnes ayant reçu un traitement aigu pour un cancer. Cette mesure facilitera considérablement la mise en place d'un parcours global d'activité physique adaptée.

En outre, des expérimentations démontrent l'intérêt de l'APA pour soigner des pathologies telles que l'obésité ou les maladies cardiaques. À ce jour, 25 projets sont identifiés, parmi lesquels 11 concernent la prise en charge de l'obésité, visant à promouvoir le recours à l'APA dans le traitement médical. Les autres pathologies concernées sont le diabète, les cancers, les pathologies cardio-vasculaires et l'insuffisance rénale.

Le projet « Mission retrouve ton cap » lancé en 2018 propose ainsi une prise en charge d'APA aux enfants de 3 à 8 ans chez qui leur médecin a dépisté un risque d'obésité. En janvier 2019, 848 enfants étaient inclus dans l'expérimentation déployée sur quatre départements : Nord, Pas-de-Calais, Seine-Saint-Denis et Réunion. L'expérimentation s'étendra jusqu'à fin 2019.

D'autres expérimentations visant à développer le financement de l'APA dans le cadre d'un traitement médical sont en cours de déploiement dans le domaine des pathologies cardiaques (As du cœur), en cancérologie (APA connectée) ou pour lutter contre le diabète.

#### EFFETS ATTENDUS

- Faire bénéficier 250 000 patients de ce parcours tous les ans ;
- Améliorer la connaissance par les patients de l'intérêt de l'activité physique ;
- Faciliter l'accès à la pratique d'activité physique adaptée.

### LA PROMOTION DU SPORT EN ENTREPRISE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

L'immense majorité des employeurs est convaincue de l'effet bénéfique du sport en entreprise selon l'étude portée fin 2017 par le ministère des Sports, le CNOSEF, le MEDEF et l'Union Sport et Cycle. Pourtant, 82 % d'entre eux n'ont pas encore mis en place d'initiatives en faveur de la pratique d'activités physiques et sportives. Le principal frein à ce déploiement est l'absence de locaux adaptés et la réglementation actuelle qui considère la mise à disposition d'équipements sportifs aux salariés comme un avantage en nature.

#### LE SPORT EN ENTREPRISE : DES CROYANTS, MAIS PAS ASSEZ DE PRATIQUANTS.

Si  
**87 %**  
de dirigeants  
ONT ENTENDU parler  
des bienfaits du sport  
en entreprise

Seulement  
**18 %**  
des entreprises  
METTENT EN PLACE  
une offre de sport  
en entreprise

#### MESURE

La mesure portée par le Gouvernement vise à indiquer que l'activité sportive offerte aux salariés dans l'enceinte de l'entreprise ne peut pas être considérée comme un avantage en nature. C'est une clarification très attendue par toutes les entreprises qui accompagnent leurs salariés dans la pratique du sport.

#### EFFETS ATTENDUS

- Encourager les employeurs à aménager des locaux pour la pratique sportive ainsi que des douches et des vestiaires ;
- Faciliter l'accès au sport pour les salariés ;
- Inciter aux mobilités actives et non polluantes : le libre accès à une douche et à un vestiaire dans l'entreprise est de nature à encourager des déplacements en vélo ou à pied vers son lieu de travail.

## RAYONNER DANS LE MONDE À TRAVERS L'INNOVATION ET LA CULTURE

### LA MISE EN PLACE D'UNE BILLETTERIE INTERCONNECTÉE POUR FACILITER LE SÉJOUR DES TOURISTES

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Le modèle des grands événements sportifs évolue. Ils ne sont plus seulement de grandes compétitions internationales, ils sont également des lieux de célébration pour tous, dans et en dehors des stades. Aujourd'hui, les spectateurs doivent pouvoir profiter d'une expérience inoubliable et la plus complète possible. Pour notre pays, l'objectif est de maximiser les retombées touristiques liées à ces événements.

#### MESURE

Le projet consiste à **mettre en place un système de partage d'information et de distribution de produits et de services touristiques, culturels et de transports**. Il s'agira de proposer aux spectateurs, en lien avec les sites internet des billetteries des événements sportifs, de l'information sur les destinations touristiques (information pratique, contenus inspirants, etc.) et un service de réservation, d'achat de titres de transports, de produits culturels et touristiques. Une version provisoire devrait être mise en œuvre pour la Coupe du monde de rugby 2023 et le dispositif pourra être pleinement opérationnel à partir de 2024.

#### EFFETS ATTENDUS

Pendant les Jeux, le dispositif permettra de :

- faciliter l'expérience des visiteurs depuis l'achat de leur billet pour l'événement jusqu'à la fin de leur séjour ;
- faire profiter de l'afflux touristique à un maximum de destinations du territoire pour accroître les retombées économiques.

**À plus long terme, le dispositif pourra constituer un héritage** qui facilitera la mise en œuvre de parcours touristiques par tout organisateur d'événement qui souhaite offrir une expérience de voyage en France la plus complète et fiable possible.

#### LA FRANCE

**1<sup>re</sup> DESTINATION  
TOURISTIQUE  
MONDIALE**

avec

**86,9 MILLIONS**

de touristes  
internationaux par an

#### LES BILLETS

**9,7 MILLIONS**  
pour les Jeux Olympiques

**3,7 MILLIONS**  
pour les Jeux Paralympiques



### LA PROMOTION DES ENTREPRISES DE LA FILIÈRE DU SPORT FRANÇAIS À L'INTERNATIONAL

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Les entreprises françaises enregistrent une forte concurrence à l'international sur les marchés des Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI). D'autres pays disposent déjà de moyens humains et financiers dédiés à cet enjeu. Dans ce contexte, la France entend profiter de l'opportunité olympique pour relever les défis associés au développement des marchés des GESI.

#### MESURE

Créée en 2016, la filière économie du sport est parfaitement intégrée dans le paysage du sport français. Elle souhaite désormais intensifier sa structuration avec la création du groupement d'intérêt économique (GIE) « France Sport Expertise ».

**Officiellement lancé le 10 septembre 2019 à Paris**, le GIE a pour but de développer l'activité des entreprises françaises dans le cadre de l'accueil, l'organisation, l'héritage économique des événements sportifs.

Il rassemblera une large variété d'entreprises des secteurs des industries du sport, ainsi que des entreprises susceptibles de renforcer la qualité des réponses à des marchés d'équipements sportifs ou d'organisation d'événements sportifs en France et à l'étranger.

#### EFFETS ATTENDUS

Le GIE « France Sport Expertise » ambitionne de :

- **démontrer la qualité du savoir-faire français** et consolider la notoriété des entreprises nationales,
- **renforcer la compétitivité des entreprises françaises** sur les marchés d'équipements sportifs ou d'organisation d'événements,
- **faciliter la capacité de s'organiser** de manière opérationnelle pour répondre aux différents appels d'offres des acteurs privés actuels et futurs de la Filière Sport.

#### OBJECTIFS DE LA FILIÈRE ÉCONOMIE DU SPORT :

Réduire le déficit de la balance commerciale des biens et services sportifs de

**-1,3 Md€**

Augmenter la part du sport dans l'économie nationale, pour tendre vers **2 % DU PIB**



## AMBITION CULTURELLE 2024 : 24 ACTEURS CULTURELS MOBILISÉS POUR LES JEUX

### ENJEUX ET CONTEXTE

Sous l'égide du ministère de la Culture, 24 acteurs culturels, « ambassadeurs », s'engagent dans l'Olympiade culturelle pour des Jeux de création et de partage. On peut notamment compter les trois établissements sites olympiques, Versailles, le Parc de la Villette, le Musée du Louvre, l'audiovisuel public, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le Grand Palais, le Centre des monuments nationaux et l'Institut français, les directions régionales d'Île-de-France, PACA ou de Martinique.

Ces 24 premiers ambassadeurs s'inscrivent dans l'histoire et l'esprit des Jeux fondés sur la jeunesse, l'inclusion, l'innovation, l'excellence et le partage. Ils auront pour mission de rendre la culture accessible à tous à travers la médiation des Jeux Olympiques et Paralympiques, de leur histoire et de l'adhésion qu'ils suscitent.

### MESURE

Rayonnant sur le territoire hexagonal comme ultramarin, ces 24 premiers ambassadeurs, véritable fabrique de propositions, élargiront peu à peu leur cercle initial, au gré des initiatives nouvelles et des partenariats à tisser.

Ambition culturelle 2024 sera alors en capacité d'établir des propositions cohérentes et diverses avec les autres parties prenantes, en co-construction avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 au moment du lancement de l'Olympiade culturelle une fois la flamme revenue de Tokyo.

### EFFETS ATTENDUS

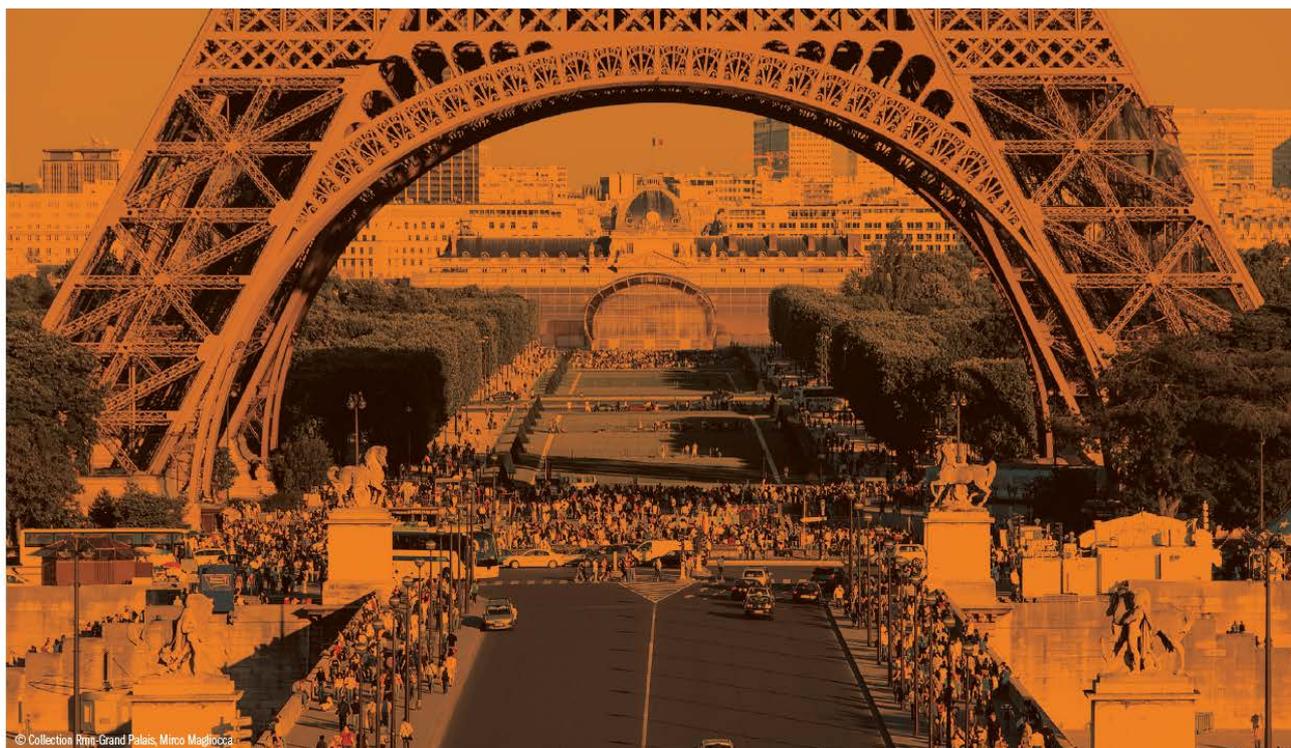
- Le développement des pratiques artistiques sur tous les territoires ;
- Le renforcement de l'attractivité de la France comme terre d'artistes et de créateurs et de diversité culturelle.

LES JEUX DE LONDRES 2012  
ont mis en œuvre une Olympiade  
culturelle inédite dans l'histoire  
olympique en proposant

**118 000 ACTIVITÉS**



en mobilisant  
**40 000 ARTISTES**



© Collection Rmn-Grand Palais, Mirco Magliocca

# ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

## L'INNOVATION AU SERVICE DE L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE DES JEUX

### ENJEUX ET CONTEXTE

L'objectif de cette démarche est de coordonner la mobilisation des acteurs de l'innovation **pour contribuer au succès de l'ambition environnementale** de l'organisation des Jeux.

En collaboration avec Paris 2024, à travers le Programme des Investissements d'Avenir, l'État est à la hauteur de l'ambition environnementale liée à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

### MESURE

La mesure comprend :

- **un concours** mobilisant deux dispositifs du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) :
  - l'appel à projet « Démonstrateurs de solutions propres pour la production d'énergie hors réseau » pour imaginer des écogénérateurs de nouvelle génération et produire une énergie plus verte ;
  - le concours d'innovation « i-Nov » dédié aux start-ups et aux PME qui est destiné à développer des solutions novatrices sur les thèmes de la ville en transition, de l'adaptation au changement climatique, de l'économie circulaire et de l'alimentation intelligente...
- **une mobilisation de l'écosystème de l'innovation** à travers :
  - les lauréats historiques du PIA dont les innovations pourraient servir les besoins des Jeux ;
  - les Instituts pour la Transition Énergétique (ITE) qui sont des organismes de recherche publique privée.

### EFFETS ATTENDUS

En cohérence avec la volonté de l'État de laisser un héritage tangible aux Français, les innovations dans le cadre des différents dispositifs seraient engagées au bénéfice des Jeux, mais aussi et surtout à d'autres marchés ou besoins (installations temporaires de chantiers, solutions de secours pour les sites sensibles, fourniture d'électricité dans les zones isolées).

#### LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR

**55 M€**

sont mobilisés par le PIA dans le cadre de cette initiative



## LA GÉNÉRALISATION DE LA CHARTE DES 15 ENGAGEMENTS ÉCO-RESPONSABLES DES ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

### ENJEUX ET CONTEXTE

Les événements sportifs en France se doivent d'être plus exemplaires, responsables et respectueux de l'environnement. Cette responsabilité est partagée. Aussi les enceintes sportives, les compétitions et les événements doivent-ils largement s'engager dans une trajectoire respectueuse de l'environnement dans le respect de l'agenda 2030.

### MESURE

La Charte des 15 engagements éco-responsables du ministère des Sports a été construite avec WWF. 68 acteurs représentant 250 événements nationaux et internationaux ont déjà signé cette charte basée sur 15 indicateurs pluriannuels chiffrés qui constituent un cadre de référence et un outil structurant d'une première démarche de responsabilité sociétale.

Les signataires de la charte s'engagent sur les secteurs suivants : les transports, la restauration responsable, des achats durables, une bonne gestion des déchets, de l'énergie et des ressources et bien sûr le respect des sites naturels.

Les Jeux de 2024 apparaissent comme une opportunité pour accélérer la transition écologique de l'événementiel sportif et culturel en augmentant de 40 % le nombre de signataires, dont Paris 2024 fait déjà partie.

### EFFETS ATTENDUS

- Participer à la transformation du secteur événementiel et de ses prestataires, pour le rendre plus respectueux de son environnement
- Utiliser l'événementiel sportif pour changer le comportement des spectateurs.

**68** signataires

**PRÈS DE 250** événements internationaux et nationaux

**30** Équipements sportifs engagés

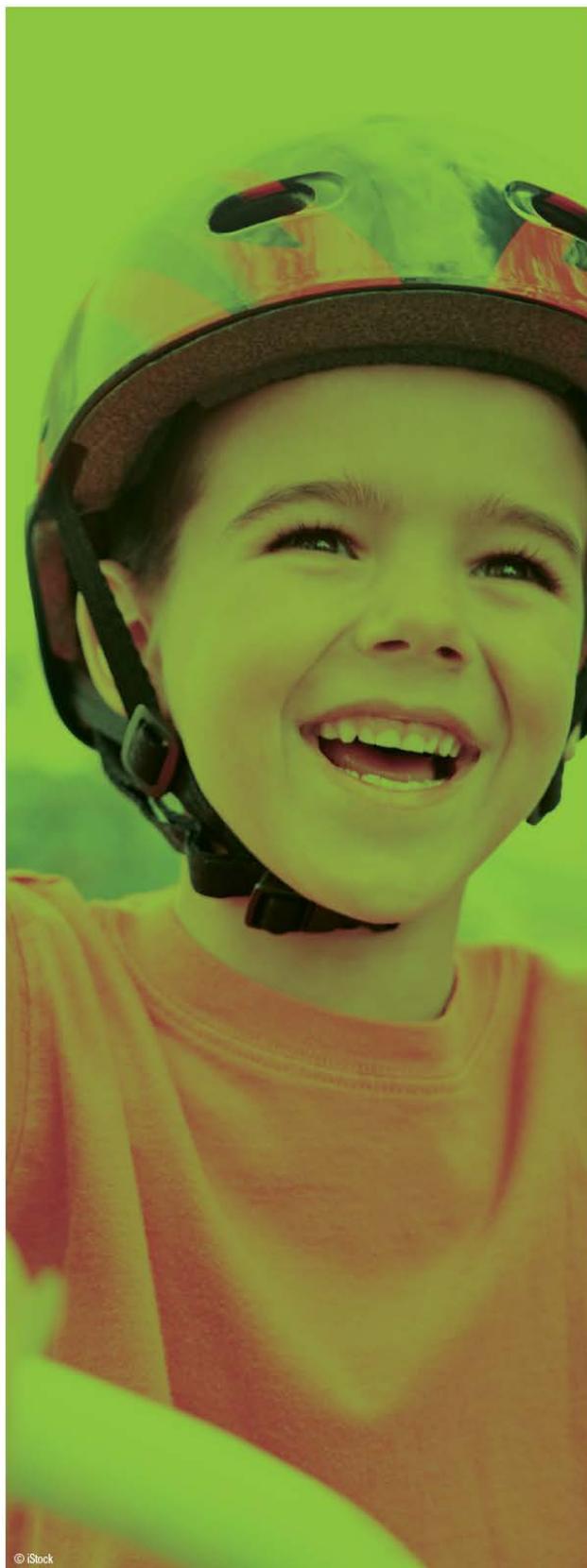
Déclinaison en cours pour les établissements sous tutelle du ministère

**100 SIGNATAIRES**

C'est l'objectif pour 2024

Conçue en partenariat avec le WWF





## LE DÉPLOIEMENT DU PLAN VÉLO

### ENJEUX ET CONTEXTE

Non-polluant, peu coûteux et accessible à tous, le vélo a de nombreux avantages pour les utilisateurs et la collectivité. Sur le plan de la santé, sa pratique permet de lutter contre la sédentarité, prévenir l'obésité ou le diabète.

Dans les villes, la pratique du vélo permet de réduire le trafic des principaux axes routiers.

Favoriser une politique ambitieuse en termes d'aménagements cyclables est également un vecteur d'attractivité pour les territoires.

### MESURES

Le Plan Vélo du Gouvernement prévoit de :

#### - développer les itinéraires cyclables

Avec un Fonds national « mobilités actives » de 350 M€ dédié aux collectivités pour accélérer les projets de création d'axes cyclables.

#### - mieux lutter contre le vol

En généralisant le marquage et l'identification des vélos à la mise en vente et en renforçant les espaces de stationnements sécurisés.

#### - inciter à l'usage du vélo

Avec un « forfait mobilité durable » jusqu'à 400 euros/an des employeurs privés pour leurs salariés, le soutien à l'achat de vélos électriques (programme de certificats d'économie d'énergie).

#### - former les enfants à une pratique sûre et autonome du vélo

En généralisant le dispositif « Savoir Rouler à Vélo » à l'horizon 2022 pour les enfants en 6<sup>ème</sup>.

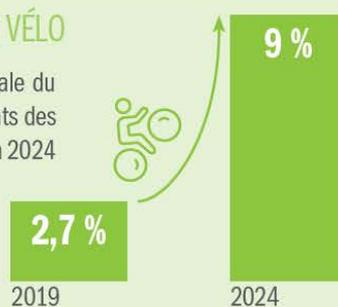
### EFFETS ATTENDUS

L'objectif est de multiplier par trois l'usage du vélo, pour atteindre 9 % des déplacements en 2024.

Pendant les Jeux de Paris 2024, le vélo doit être une alternative crédible pour les spectateurs : il sera nécessaire d'aménager, à proximité immédiate des sites olympiques, des espaces sécurisés pour leurs vélos.

#### L'OBJECTIF DU PLAN VÉLO

Faire passer la part modale du vélo dans les déplacements des Français de 2,7 % à 9 % en 2024



## NOURRIR LES AMBITIONS OLYMPIQUES



### LE LANCEMENT D'UN PROGRAMME PRIORITAIRE DE RECHERCHE POUR LA HAUTE PERFORMANCE SPORTIVE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

La recherche française sur le sport est dense, mais elle souffre d'un éclatement des structures scientifiques publiques concernées (Universités, STAPS, CNRS, INSERM, grandes écoles, INSEP...) et de financements faibles. De plus, le lien entre les laboratoires et le mouvement sportif est encore partiel et doit être structuré pour permettre de développer des projets innovants pour accroître les chances de médailles de l'équipe de France en 2024, et augmenter la production de connaissances sur la haute performance.

#### MESURE

Ce programme, financé par l'État, est piloté par le Groupement de Recherche « sport et activité physique » créé par le CNRS en 2019, en lien avec les Agences nationales de la recherche et du Sport et les ministères de l'Enseignement supérieur et des Sports. Il comprend un appel à manifestation d'intérêt portant sur 9 grands défis scientifiques destinés à optimiser les performances des sportifs français en 2024.

Ces thèmes recouvrent l'équilibre de vie et l'environnement de l'athlète, la prévention et le traitement des facteurs de risque, la préparation mentale, l'optimisation du matériel et du geste, la quantification des charges d'entraînement ou encore l'intelligence artificielle. Un défi spécifique est consacré au domaine paralympique.

Une première vague d'appels à projets a été lancée à l'été 2019, la seconde le sera après les Jeux de Tokyo 2020.

#### EFFETS ATTENDUS

- Accroître la recherche translationnelle au profit des performances des athlètes français en 2024 et après ;
- Renforcer les articulations entre la recherche et le mouvement sportif.

#### 20 MILLIONS D'EUROS

au sein de l'action « Programmes prioritaires de recherche » (PPR) du Programme 421 des investissements d'avenir.

## CONSTRUIRE LES INFRASTRUCTURES DE DEMAIN

### LES JEUX AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

#### ENJEUX ET CONTEXTE

La construction et la rénovation de nombreuses infrastructures représentent une opportunité de créer un **héritage matériel pour de nombreux territoires**, notamment pour le département de la Seine-Saint-Denis.

#### MESURES

- La construction de **deux nouveaux Écoquartiers** en Seine-Saint-Denis qui comprendront de nombreux **équipements publics**, dont des établissements scolaires et des crèches. La SOLIDEO s'est aussi fixé l'objectif de préfigurer la **ville européenne de 2030**, en utilisant les Jeux comme un accélérateur de la transition écologique. La **stratégie d'excellence environnementale** se déclinera en travaillant la biodiversité urbaine, en utilisant des matériaux biosourcés et en s'assurant de contenir le bilan carbone à l'échelle du village tout en concevant des bâtiments performants, adaptés au climat de 2050.
- L'amélioration des **équipements sportifs existants**, par des travaux de rénovation, et la construction d'**équipements sportifs**.

- Le renforcement des **équipements sportifs aquatiques** en Seine-Saint-Denis, qui permettront de construire et rénover 14 bassins, dans un département où un jeune sur deux ne sait pas nager.
- Une stratégie d'**« accessibilité universelle »**, portée dans le cadre de la construction et de la livraison de tous les ouvrages. Dans chacun des projets, aussi bien en phase Jeux qu'en phase héritage, les besoins de tous les usagers seront pris en compte.

#### EFFETS ATTENDUS

En phase héritage, le **village olympique et paralympique** offrira un quartier où vivront **6 000 habitants et 6 000 salariés du secteur tertiaire**, et le **village des médias** à lui seul représentera environ **1 300 logements familiaux**, dont 20 % de logements sociaux.

#### INVESTISSEMENT DE L'ÉTAT

**1 Md €** nécessaire à la réalisation des ouvrages olympiques pérennes



## ENGAGER LA POPULATION AUTOUR DES JEUX

### LA STRUCTURATION DES DEUX FILIÈRES D'ACTIVITÉS DE LA SÉCURITÉ PRIVÉE ET DES GRANDS ÉVÉNEMENTS

#### ENJEUX ET CONTEXTE

La France accueille régulièrement des grands événements internationaux qui génèrent une activité intense mais pas forcément d'emplois durables. C'est particulièrement le cas pour la filière de la sécurité privée dont la mobilisation est renforcée depuis ces dernières années.

#### MESURES

L'objectif est d'accompagner les secteurs d'activité concernés par un grand événement à construire ensemble un projet visant à :

- identifier les métiers, les fonctions et les compétences mobilisés lors des grands événements,
- créer des parcours et des passerelles professionnelles,
- expérimenter ces parcours et de nouvelles pratiques de recrutement,
- développer des compétences spécifiques à l'organisation d'événements écologiquement responsables.

Dans le secteur spécifique de la sécurité privée, il s'agit de faciliter la mobilisation de 20 000 à 25 000 postes d'agents, tous métiers confondus, en :

- travaillant à définir un référentiel des besoins pour mieux concevoir les marchés publics,
- identifiant, voire certifiant, les compétences acquises par les agents de sécurité au travers de leur participation aux grands événements.

#### EFFETS ATTENDUS

Structuration d'une filière d'activité et consolidation des parcours professionnels des actifs concernés.

Selon la cartographie des emplois établie par Paris 2024, près de

**138 300 EMPLOIS**

seront mobilisés dans les secteurs du **tourisme** et dans ceux liés à l'organisation des Jeux

**DONT 30 000 EMPLOIS**

dans la **sécurité privée**.



Ces emplois seront dans leur immense majorité mobilisés en **2024**, et en particulier pendant le déroulement de l'Olympiade.

### LA CRÉATION D'UN LABEL « ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES » POUR PARIS 2024

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Cette démarche de labellisation est une opportunité pour Paris 2024 :

- d'être exemplaire en matière d'égalité femmes-hommes ;
- de faire rayonner aux niveaux national et international les causes de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- de faire progresser l'égalité femmes-hommes dans le sport et l'émancipation des femmes par le sport.

Ce projet ambitieux fait l'objet d'un partenariat entre l'État et Paris 2024 et pourra être décliné sur les grands événements sportifs internationaux organisés en France.

En 2016 , on constate une sous-représentation des femmes dans le secteur sportif :

**37,5 %**  
de femmes parmi les licenciés des fédérations sportives

**23 %**  
de femmes au sein des comités directeurs des fédérations sportives

#### MESURES

Le cahier des charges, qui sera co-construit par l'équipe de Paris 2024, en lien avec les services de l'État et Afnor Certification, fixera les ambitions.

Celui-ci pourrait comprendre notamment :

- la prise en compte de l'égalité professionnelle au sein du comité d'organisation mais aussi pour les parties prenantes, les partenaires et les fournisseurs mobilisés par les Jeux ;
- le déploiement de programmes d'actions en faveur de la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'émancipation des femmes et des jeunes filles par le sport ;
- un programme de volontaires exemplaire en matière d'égalité.

#### EFFETS ATTENDUS

- Compte tenu de l'impact des Jeux de 2024 sur l'ensemble de la population et des territoires, pendant toute la phase de préparation et en 2024, l'engagement fort des Jeux pour l'égalité femmes-hommes aura un impact sur les pratiques de la population, notamment des jeunes.
- Le sport favorise l'égalité femmes-hommes, qui a été déclarée grande cause nationale du quinquennat par le président de la République.

## ENGAGER LA POPULATION AUTOUR DES JEUX

### LA CRÉATION D'EMPLOIS DURABLES ET L'INSERTION DE PUBLICS EN DIFFICULTÉ GRÂCE AUX JEUX

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Le secteur de la construction est d'ores et déjà très mobilisé en Île-de-France au titre du Grand Paris et du Nouveau programme national de renouvellement urbain. Le volume d'activité supplémentaire généré par l'organisation des Jeux de Paris 2024 peut engendrer des tensions sur ce marché du travail.

L'enjeu est double : satisfaire les besoins en emploi des entreprises et insérer davantage de publics éloignés du marché du travail dans ces entreprises.

#### MESURES

Deux initiatives complémentaires sont engagées :

- un protocole d'accord national avec les fédérations professionnelles du bâtiment et des travaux publics sera prochainement finalisé : il souligne l'objectif partagé d'exemplarité des chantiers olympiques, du recrutement aux conditions de travail et vise à mieux promouvoir les métiers en tension,

- un plan d'action territorial conduit par le ministère du Travail, les fédérations professionnelles des travaux publics, du bâtiment, du bois, et le service public de l'emploi sera finalisé au cours du mois de novembre 2019. Il se traduira par un accord d'engagement et de développement de l'emploi et des compétences qui comprendra une participation financière de l'État.

Dans ce cadre, le plan régional d'investissement dans les compétences sera mobilisé pour renforcer les compétences des personnes les moins qualifiées et pour les préparer et les orienter vers les métiers en tension qui recrutent, dont ceux liés aux Jeux.

Un partenariat spécifique entre la préfecture de Seine-Saint-Denis et le ministère du travail sera mis en place pour mobiliser les acteurs du département.

#### EFFETS ATTENDUS

Promouvoir le recrutement par les entreprises liées aux Jeux de publics éloignés du marché du travail.



**11 700 EMPLOIS**

mobilisés dans le secteur de la construction au titre de la livraison des ouvrages olympiques

### L'OUVERTURE D'UNE AGENCE EN LIGNE PÔLE EMPLOI 2024 POUR FACILITER LES RECRUTEMENTS LIÉS AUX JEUX

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Il est prévu que, d'ici à 2024, les Jeux mobilisent **150 000 emplois dans des secteurs divers** : construction, tourisme, organisation. En parallèle, **l'ambition affichée pour les Jeux est celle de l'exemplarité sociale**, notamment la qualité de l'emploi et la durabilité des parcours promus.

#### MESURES

Pôle Emploi s'engage tout d'abord à créer un **site internet dédié aux Jeux**, permettant de déposer des offres et aux demandeurs d'emploi de **candidater sur des offres liées aux Jeux** et aux sites partenaires de manière fluide et rapide et de **consulter des pages de contenu**.

Pôle Emploi s'engage également à élaborer et déployer une **offre de service dédiée aux entreprises de proximité** avec des agences physiques Pôle Emploi, spécifiquement dédiées aux grands comptes.

Pôle Emploi ambitionne enfin de toucher les **populations éloignées de l'emploi**, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en mettant en place des opérations « Bus dans les quartiers », et de développer une plateforme « Sport & Insertion » pour générer et accompagner le développement d'actions d'accompagnement innovantes.

#### EFFETS ATTENDUS

La population ciblée par cette mesure se décompose en deux catégories :

- **les demandeurs d'emploi / candidats** aux offres pour lesquels les effets attendus sont principalement l'accès à l'emploi durable, l'identification et le développement de nouvelles compétences,
- **les entreprises** ayant des besoins en recrutement.

**150 000 EMPLOIS**

seront mobilisés sur les 5 prochaines années dont

**11 700**



dans le secteur de la construction

**60 000**



dans le secteur du tourisme et

**78 300**



dans le secteur de l'organisation.

### LE DÉVELOPPEMENT DU BÉNÉVOLAT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP DANS LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Le bénévolat des personnes en situation de handicap s'inscrit parfaitement dans les enjeux de participation sociale et d'engagement citoyen. Il est représentatif d'une société inclusive, fière de sa diversité sociale. Il constitue aussi un vecteur d'autonomie important pour les personnes en situation de handicap.



#### MESURES

Avec le tissu associatif, plusieurs actions sont engagées :

- former un nombre minimal de 3 000 bénévoles en situation de handicap,
- déployer la mesure sur le territoire dans le cadre des Grands Événements Sportifs Internationaux en préparation des Jeux de 2024,
- s'inscrire dans le programme de volontariat des Jeux,
- communiquer sur cette action par l'opération annuelle de médiatisation des parasports portée par le CSA en lien avec le ministère des Sports et le secrétariat d'État en charge des Personnes handicapées.

#### EFFETS ATTENDUS

- Changer durablement les représentations sociales discriminantes sur le handicap, renforcer le lien social et proposer de nouveaux lieux de rencontre ;
- Faire appel à des compétences acquises et en développer de nouvelles ;
- Développer une filière qui pourra être mobilisée à l'occasion des grands événements organisés sur le territoire national ;
- Dynamiser et diversifier le bénévolat sportif en France, clé de voûte du mouvement sportif français.



## ENGAGER LA POPULATION AUTOUR DES JEUX



### TOUS ENGAGÉS POUR LES JEUX

#### ENJEUX ET CONTEXTE

Si l'engagement et le bénévolat sont des démarches inscrites depuis longtemps dans la société française, la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 constitue une opportunité particulière pour développer l'engagement des jeunes, particulièrement nécessaire dans le contexte d'évolution du paysage associatif français.

#### SERVICE CIVIQUE

Depuis 2010,

**430 000 JEUNES**

ont participé à une mission de Service Civique.

Le sport est le premier secteur associatif :

**24 % des associations** relèvent de ce domaine et

**26 % des bénévoles** s'y impliquent.

#### MESURE

En vue des Jeux de 2024, des missions de Service civique dont le contenu sera orienté vers la préparation et l'accompagnement de cet événement seront élaborées par l'Agence du service civique et les acteurs du sport français. Elles feront l'objet d'une labellisation. Le nombre de missions concernées sera de l'ordre de 10 000 par an soit 50 000 services civiques entre 2020 et 2024, aux fins de sensibilisation d'environ 800 000 jeunes.

**Dans le dispositif du service national universel (SNU)**, le sport fait partie des 7 modules thématiques dispensés dans le cadre du séjour de cohésion. Les jeunes pourront ainsi pratiquer une activité sportive mais aussi être sensibilisés aux valeurs de l'Olympisme. Entre 2020 et 2024, plus d'un million de jeunes auront été sensibilisés.

#### EFFETS ATTENDUS

Développement de l'engagement des jeunes Français au service des Jeux de 2024 pour former la « Génération 2024 » qui réunira de futurs acteurs du monde associatif.

# Présentation de l'étude: « *Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité* »

Ministère des Sports, 15 décembre 2015

1

## Méthodologie & objectifs de l'étude

L'étude a été commanditée par les adhérents de la section « Aménagements Ludiques et Sportifs » de la FIFAS pour ses partenaires que sont l'ANDES et le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports.

L'étude a pour objectifs de répondre à deux questions :

1.

*Quelles sont les  
pratiques sportives  
de la population ?*

2.

*Quels sont les usages et les  
attentes concernant les  
infrastructures sportives  
de proximité ?*

Pour répondre à ces interrogations, BVA a réalisé 2005 interviews auprès d'un échantillon représentatif de la population française de 18 ans et + via internet.

## Objectifs de l'étude

Zoom sur 3 infrastructures de proximité en accès libre

Espace fitness



Espace de jeux et loisirs pour enfants



Terrains multisports



## La pratique sportive chez les français

Une pratique sportive en ligne avec les mesures européennes ...

68%

...des personnes de 18 ans et plus pratiquent une activité sportive, soit 34,2 millions d'individus en France...

notamment...

79%



les - de 35 ans

78%



les CSP+

76%



les foyers avec 2 enfants ou +

58%

...des Français de 18 ans et plus pratiquent un sport au moins une fois par semaine (29 millions d'individus).

Les principaux sports pratiqués par les Français...



24%



22%



20%



18%



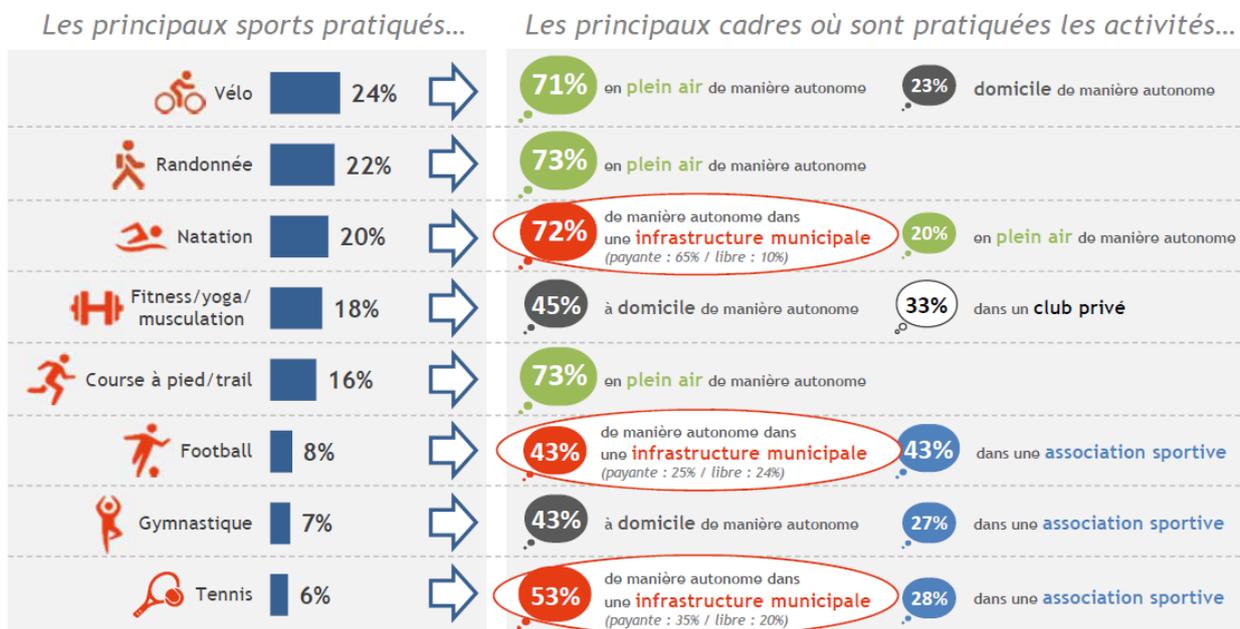
16%

## Des modes de pratique qui évoluent



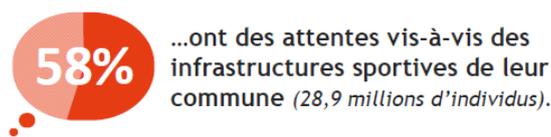
### Pratiques sportives actuelles

Q12. Dans quel(s) cadre(s) le pratiquez-vous ?



## Les attentes à l'égard des communes

Des attentes à l'égard de sa commune qui se concentrent sur les infrastructures ouvertes à tous...



Et notamment des attentes fortes pour...



Plus de moyens pour la pratique de tous

(17,8 millions d'individus)



Plus d'aires de jeux et de loisirs en accès libre

(16,3 millions d'individus)



Plus de terrains multisports de proximité en accès libre

(15,7 millions d'individus)



Plus d'espaces de fitness en plein air et en accès libre

(14,7 millions d'individus)

...qui sont logiquement les principaux souhaits d'équipements pour sa commune.

## Focus sur les Aires de jeux



Espace de jeux et  
loisirs pour enfants

Un taux d'équipement très élevé...

82%

...des Français bénéficient d'un espace de jeux et loisirs pour enfant dans leur commune

...et une infrastructure qui touche sa cible...

74%

...des foyers avec enfants de moins de 7 ans équipés utilisent les aires de jeux pour enfants

...avec une fréquentation hebdomadaire pour 6 utilisateurs sur 10.

Un espace de jeux et de loisirs pour enfants que l'on associe aux valeurs suivantes :

BVA

Eveil / motricité  
Défoulant  
Lien social, mixité  
Intégration nature  
Convivial  
Fonctionnel  
Sécurisé  
Performant  
Esthétique  
Ouverture d'esprit  
Développement créativité  
Lien intergénérationnel  
Lien jeunes et moins jeunes  
Intégration urbaine

## Focus sur les Espaces de Fitness



Espace fitness  
de plein air

Un déficit d'équipement sur les espaces de fitness, obligeant les gens à se tourner vers des clubs privés (33%) ou à le pratiquer à domicile (45%)...

30%

...des Français seulement bénéficient d'un espace de fitness en accès libre dans leur commune

Un taux d'usage convaincant pour cette infrastructure qui s'adresse au plus grand nombre :

40%

...des personnes habitant dans une commune équipée, utilisent l'espace de fitness en accès libre

...avec une fréquentation hebdomadaire pour 1 utilisateur sur 2.

Un espace de fitness en accès libre que l'on associe aux valeurs suivantes :

BVA

Ouverture d'esprit  
Esthétique  
Développement créativité  
Individualiste  
Défoulant  
Lien social, mixité  
Eveil / motricité  
Fonctionnel  
Intégration nature  
Lien intergénérationnel  
Convivial  
Performant  
Sécurisé  
Intégration urbaine  
Lien jeunes et moins jeunes

## Focus sur les Terrains Multisports



Terrains  
multisports en  
accès libre

Un taux d'équipement élevé...

71%

...des Français bénéficient d'un terrain multisports dans leur commune

...des terrains multisports fortement utilisés par les pratiquants des sports concernés par l'équipement :

73%

...des pratiquants de football, basket ou handball équipés de terrains multisports dans leur commune les utilisent

...avec une fréquentation hebdomadaire pour 1 utilisateur sur 2.

Un terrain multisports de proximité que l'on associe aux valeurs suivantes :



## Des installations sportives au cœur de la cité

Des équipements sportifs de proximité perçus par les Français comme...

86%

...assurant la mixité sociale

Nord Ouest : 90%

Foyer + de 3 enfants : 94%

Seuls : 82%

91%

...permettant à ceux n'ayant pas les moyens de payer un club privé de pratiquer un sport

Sud Ouest : 94%

Agglo parisienne : 87%

Foyer avec 3 enfants : 96%

85%

...étant des lieux de vie essentiels au cœur de la commune

Sud Ouest : 90%

Agglo parisienne : 84%

Foyer avec 3 enfants : 94%



Une perception de ces infrastructures sensiblement au même niveau que celle des associations sportives.

## Les Tendances à suivre

Des nouvelles attentes émergent également à l'égard des infrastructures municipales :

Les Français souhaitent notamment...



et ont des attentes sur...

Des **plateforme de réservation** pour utiliser les installations sportives payantes  
(ex : réservation d'un cours de tennis ou entrée piscines)

Des équipements qui intègrent la **connectivité avec leur mobile**  
(ex : bornes wifi, NFC, etc.)

De plus, pour les citoyens, les infrastructures de demain doivent...



Respecter l'environnement

1



Renforcer le lien intergénérationnel

2



Etre plus protégées

3



Etre fabriquées en France

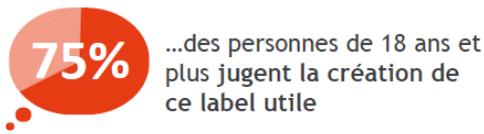
4

11

## Les Labels « Ville Ludique & Sportive » 2016



La création d'un label pour récompenser les communes les plus ludiques et sportives est jugée utile et valorisante pour la ville.



...notamment les - de 35 ans



Et ce label permettrait à la ville récompensée de bénéficier d'une image...

Plus dynamique !

Plus à l'écoute de ses habitants

2

1

Plus jeune

3

## DOCUMENT 6

### « La loi consacrant l'Agence Nationale du Sport est publiée ».

Sport dans la cité - Juillet/août/septembre 2019.

Un peu plus de trois mois après sa constitution, sous forme de groupement d'intérêt public (art ; du 20 avril 2019, JO du 21, texte n°32 ; JS 2019, n°197, p.6) l'Agence nationale du sport (ANS) est officiellement consacrée par la loi n° 2019-812 du 1<sup>er</sup> août 2019 adoptée durant l'été. L'article 3 de ce texte insère ainsi au sein de la partie législative du code du sport une section consacrée à l'ANS comprenant huit articles ayant notamment trait à la création et au financement de l'Agence mais également - et c'est une nouveauté par rapport au projet de loi initial (JS 2019, n°199, p.6) - à sa gouvernance territoriale.

#### COMPÉTENCES ET FINANCEMENT

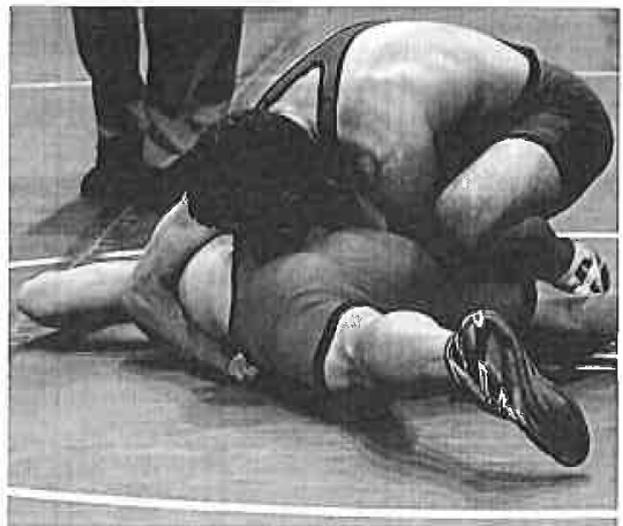
Il est ainsi désormais précisé à l'article L. 112-10 du code du sport que l'ANS est notamment chargée « de développer l'accès à la pratique sportive pour toutes et tous et de favoriser le sport de haut niveau et la haute performance sportive, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ». Cette compétence intervient dans le cadre de la stratégie définie par l'Etat dans une convention d'objectifs conclue entre l'agence et l'Etat dont la durée (comprise entre trois et cinq années civiles) et le contenu (actions de la politique publique confiées, objectifs et moyens mis à disposition) sont précisés par le nouvel article L.112-16 du code du sport.

En termes de financement justement, le nouvel article L. 112-11 reprend par ailleurs l'affectation à l'ANS des trois taxes jusqu'alors affectées au Centre national pour le développement du sport (CNDS – prélèvements sur les recettes de la Française des Jeux, les paris sportifs et les droits de retransmission télévisé sur les manifestations sportives). Il a été enrichi au cours des débats parlementaires avec l'intégration de la possibilité de collecter tous types de ressources auprès de personnes morales de droit privé (mécénat, sponsoring, etc.).

#### ORGANISATION TERRITORIALE

L'article L. 112-12 confie aux préfets de région (ou aux représentants de l'Etat dans la collectivité de corse, les départements, régions et collectivités d'Outre-mer et en Nouvelle Calédonie) le rôle de délégués territoriaux de l'ANS. Ils veilleront ainsi au développement du sport pour toutes et tous dans les territoires les moins favorisés et pourront ordonner les dépenses mettre en œuvre les concours financiers territoriaux. Les articles L. 112-14 et L. 112-15, introduits au cours des débats parlementaires, prévoient quant à eux la mise en place :

- De conférences régionales du sport comprenant les différents acteurs listés à l'article L.112-14 et qui seront chargées d'établir un projet sportif territorial (l'ANS veillera à la cohérence entre les projets sportifs territoriaux et les projets sportifs des fédérations. art. L112-10) tenant compte des spécificités territoriales et concernant notamment les développements du sport de haut niveau et professionnel, la construction et l'entretien d'équipements sportifs structurants ou encore la réduction des inégalités d'accès aux activités physiques et



sportives ou la lutte contre toute forme de discrimination dans le cadre de ces activités ;

- Ainsi que de conférences des financeurs du sport, dont la composition est fixée à l'article L.112-15, instituées par ces conférences régionales.

#### ADMINISTRATION ET ETHIQUE

Cette loi apporte en outre quelques précisions quant à l'administration de l'ANS. L'article L.112-17 prévoit ainsi la représentation des parlementaires au sein de son conseil d'administration via deux députés et deux sénateurs ainsi que le respect de la parité femmes/hommes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Enfin, on notera, sur le volet « éthique », la soumission de l'ANS au contrôle de l'Agence française anticorruption (dans le cadre du nouvel article L.112-13), celle des président, directeur général et responsable de la haute autorité pour la transparence de la vie publique, ainsi que l'extension aux organes ou préposés de l'ANS des obligations de signalement des faits de dopage à l'Agence française de lutte contre le dopage prévue à l'article L232-10-2 du code du sport.

(Source : Juris Sport)

## DOCUMENT 7

### **« Six ville axonaises reçoivent le label « terre de Jeux 2024 », c'est le début de l'aventure olympique ».**

Nicolas SANSON - *L'Aisne nouvelle* - Novembre 2019.

**Le mercredi 20 novembre, une liste a été annoncée avec les 500 premières communes qui recevront le label « Terre de Jeux 2024 », destiné aux collectivités qui s'engagent, dès maintenant, dans l'aventure des Jeux avec leurs habitants.**

Sur ces 500 premières communes, six sont dans l'Aisne. Laon, Saint-Quentin, Belleu, Château-Thierry, Tergnier et Bucy-le-Long. *« L'objectif est de permettre à tous les territoires, quels que soient leurs moyens, leur taille, qu'ils se situent dans l'hexagone ou en Outre-mer, de s'engager dans l'aventure olympique et paralympique et de profiter de la dynamique des Jeux pour mettre en valeur et accélérer leurs projets autour du sport »*, avait informé Tony Estanguet, président de Paris 2024, au moment du lancement du label.

En demandant le label « Terre de Jeux 2024 », les collectivités territoriales peuvent également proposer leur candidature pour intégrer la liste officielle des Centres de préparation aux Jeux (CPJ). La liste définitive des CPJ sera transmise, lors des Jeux de Tokyo en juillet 2020 aux 206 Comités Nationaux Olympiques et aux 184 Comités Nationaux Paralympiques qui pourront choisir un centre référencé et venir s'entraîner en France, à leur convenance, durant l'Olympiade. C'est donc une première étape.

*« Ce label apporte une reconnaissance aux territoires qui veulent s'engager pour faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024. Le label, ce n'est pas un aboutissement. C'est le début de l'aventure olympique. Il va falloir mettre en place des actions et des manifestations en direction des clubs, des scolaires, du monde de l'entreprise, de la santé... C'est toute la population qui doit se mobiliser. On bénéficiera d'un coup de projecteur du COJO (le comité d'organisation) qui viendra en soutien (relais, communication) des initiatives locales »*, a commenté Frédéric Alliot, adjoint aux sports à Saint-Quentin. Pour rappel, Saint-Quentin a ciblé des disciplines (boxe, volley-ball, tennis de table, gymnastique, haltérophilie) pour devenir base arrière des JO 2024. *« C'est un processus assez long »*, a reconnu Frédéric Alliot.

### **Les dossiers à envoyer avant le 30 novembre**

*« Si le label avait été refusé à Tergnier, notre projet pour être base arrière tombait à l'eau »*, a réagi Jean-Claude Jehin, le président du comité de l'Aisne de judo. Il fait les démarches avec l'espoir d'accueillir des délégations au Dojo départemental de Vouël. Le « superbe » dojo de Bucy-le-Long (2 000 habitants) est aussi candidat. *« Le dojo est à l'abri des regards indiscrets, on se trouve à moins de 2 heures de Paris .On rentre dans les paramètres demandés, a déclaré Thierry Routier, le maire de Bucy-le-Long.*

*À ce jour, on n'a pas l'hébergement nécessaire, mais on a déjà eu une réunion avec le maire de Soissons, car les deux villes sont très proches géographiquement. Tout sera mis en œuvre avec le Soissonnais pour accueillir dignement une délégation de judokas étrangers. »* Le dossier est fait, *« mais on va le peaufiner pour être performant et pour être retenu »*, a précisé Thierry Routier. Le dossier est à envoyer avant le 30 novembre.

Belleu s'est positionné sur la lutte. De son côté, Laon va lancer des dossiers pour être base arrière, en avançant des structures, le palais des sports et les terrains autour (notamment le synthétique).

## DOCUMENT 8

### « L'Isle-Adam labellisée « Terre de Jeux 2024 ».

*L'Isle-Adam.fr* - Septembre 2019 - 1 page.

A l'occasion du congrès de l'Association des Maires de France et présidents d'intercommunalité, le 20 novembre 2019, Tony Estanguet, président de Paris 2024, et François Baroin, président de l'AMF, ont annoncé la liste des 500 premières communes qui recevront le label « Terre de Jeux 2024 », destiné aux collectivités qui s'engagent dès aujourd'hui dans l'aventure des Jeux olympiques avec leurs habitants. Parmi elles, L'Isle-Adam.

#### **L'Isle-Adam s'est distinguée des autres villes par son dynamisme notamment grâce à :**

- Son partenariat avec le CDOS (Comité Départemental Olympique et Sportif)
- Ses événementiels : la semaine olympique qui a lieu tous les ans et qui propose aux enfants des écoles de découvrir des sports olympiques / la fête des sports qui se déroule tous les deux ans sous l'égide des JO
- Sa labellisation « Ville active et Sportive »
- Les différents dispositifs mis en place telle que l'exposition sur les sports olympiques pratiqués à L'Isle-Adam ou encore le projet de réaliser une fresque géante avec tous les scolaires sur les symboles des Jeux Olympiques (autour des anneaux ou de la flamme)
- La qualité et la diversité des ses installations sportives.

#### **Le label Terre de Jeux 2024**

Ce label valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure olympique et paralympique, quels que soient leur taille ou leurs moyens :

- Plus de sport pour l'éducation, la santé, l'inclusion
- Plus de sport durable et responsable
- Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique
- Plus de sport pour vivre des émotions uniques

#### **Cet engagement va se traduire par :**

- Une célébration ouverte, pour faire vivre à tous les émotions du sport et des jeux
- Un héritage durable, pour changer le quotidien des Français grâce au sport
- Un engagement de tous, pour donner au plus grand nombre la chance de vivre l'aventure Olympique et Paralympique, dès maintenant, et partout en France.

La ville s'engage ainsi à respecter les valeurs et principes de l'Olympisme.

**Grace à ce label, la Ville de L'Isle-Adam va faire vivre aux Adamois cinq années au rythme des Jeux de #Paris2024 et du sport sur tout le territoire.**

## DOCUMENT 9

### **« Des modes de pratiques en pleine mutation et l'émergence des infrastructures sportives de proximité - Année 2016 »** (Extrait).

*Ministère des sports – Consulté en 2019.*

Les principaux enseignements de l'étude « Pratiques sportives et infrastructures sportives de proximité » ont été présentés ce matin au Ministère en charge des Sports en présence de Thierry Braillard, (secrétaire d'état aux sports), Marc Sanchez, président de l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport) et Eric Daligault vice-président de la FIFAS (Fédération des industriels et fabricants d'articles de sport)

Cette étude, réalisée du 5 au 15 octobre dernier par l'institut BVA auprès d'un échantillon de 2005 individus représentatifs de la population française, a permis de décrypter les modes de pratiques des activités physiques et sportives des français et d'analyser leur perception des installations sportives de proximité.

Cette étude montre que la France est un pays où le sport s'inscrit progressivement dans le quotidien des français. Ce sont plus de 2/3 des français qui déclarent pratiquer une activité physique et sportive au moins une fois par mois.

L'étude souligne également l'évolution sensible des modes et des lieux de pratiques, elle traduit une tendance forte quant au cadre de pratique sportive des français : si la pratique au sein des associations sportives et dans des infrastructures municipales reste largement installée, il y a une montée en puissance des sports qui se pratiquent de manière autonome.

Cette évolution doit être prise en compte par les collectivités territoriales et en premier lieu par les communes qui sont propriétaires des installations, et accompagnent les besoins et les attentes des concitoyens.

Marc SANCHEZ, président de l'ANDES précise d'ailleurs « que les villes ont à répondre à toutes les demandes de pratiques sportives des concitoyens, c'est-à-dire les 35 millions de pratiquants (dont 16 millions de licenciés), que représentent ce soit les clubs, les scolaires et le grand public dans toute sa diversité. Les maires et les élus locaux en charge du sport sont de véritables généralistes du sport, ils doivent faire face à un véritable challenge, à la fois préserver, défendre et renforcer la dimension associative de la pratique sportive mais également tenir compte et anticiper les nouvelles tendances avec le rapport à la nature et à la santé, sans omettre les besoins liés à la connectivité des équipements. A cet égard cette étude de la FIFAS est très riche d'enseignements et nous allons la partager au sein du réseau de l'ANDES ».

Lors de la présentation de l'étude, Eric DALIGAULT, vice-président de la FIFAS a d'ailleurs souligné : « Cela se traduit également par une attente accrue vis à vis des communes au sujet des lieux de pratiques et des infrastructures sportives !

Thierry BRAILLARD, secrétaire d'Etat aux Sports a félicité la FIFAS pour ce travail qui démontre l'importance du sport comme vecteur de vivre ensemble et de mixité sociale. Cela conforte l'action que le secrétaire d'Etat a entreprise pour le développement des pratiques sportives auprès des populations qui en sont le plus éloignées, notamment à travers le plan « Citoyens du Sport ».

Parmi les attentes fortes exprimées deux tendances à retenir :

- d'une part l'importance que la commune s'attache à permettre l'accès au sport pour toutes et tous
- d'autre part, les français sont très nombreux à souhaiter bénéficier d'installations sportives de proximité en accès libre !

Les français sont d'ailleurs très sensibles à ces infrastructures de proximité qu'ils jugent « comme un lieu de vie essentiel pour la vie de la commune (85%) » Et « comme assurant un rôle de mixité sociale (86%) » !

Ils ont également très sensibles à la possibilité à tous d'accéder à la pratique sportive ce qui est possible grâce aux infrastructures en libre-service et gratuites. »

En conclusion, cette étude nous apprend que les français sont très favorables (à 75%) pour la création d'un Label national de la « Ville Ludique & Sportive ».

Fortes des résultats issus de cette étude, la FIFAS, avec le soutien de l'ANDES, souhaite lancer le déploiement d'un dispositif national auprès des communes françaises dès l'année 2016.